

Paris, le 10 mai 2010

### **Sommet social à l'Élysée – 10 mai 2010**

Monsieur le Président de la République,  
Monsieur le Premier Ministre,  
Madame, Messieurs les Ministres,

Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président de la République, pour les réunions régulières que vous organisez avec les partenaires sociaux. Nous sommes en effet convaincus à l'UPA que la cohésion sociale est un élément essentiel au bon moral des Français et donc au niveau de leur consommation et ce type de réunion y participe.

L'UPA a soutenu le plan bancaire et les mesures de relance prises par le Gouvernement en 2009 qui ont, les résultats le prouvent, permis à notre économie de mieux résister, par rapport aux autres pays de l'Union européenne, à la crise majeure que nous traversons.

Nous considérons néanmoins que même s'il existe des signes de reprises incontestables, la situation reste encore fragile.

Certes l'artisanat et la petite entreprise ont constitué un formidable amortisseur durant toute cette période difficile.

En effet, contrairement à des entreprises de taille plus importante, ces catégories d'entreprise conservent leur personnel même lorsque l'activité se réduit.

De plus, beaucoup de secteurs comme le bâtiment ont subi la crise avec retardement mais on voit bien aussi qu'ils ne seront concernés par la reprise que plus tard même si les mesures visant au développement durable vont y contribuer, je pense en particulier à l'éco-prêt à taux zéro.

C'est pourquoi nous vous demandons tout d'abord, de pérenniser le dispositif de la médiation du crédit.

Ceci est peu coûteux et permet de rééquilibrer la relation banque-entreprise en particulier pour les plus petites.

C'est d'ailleurs dans le même esprit qu'a été créé le médiateur de la sous-traitance et nous nous en félicitons.

De plus et même si nous partageons votre volonté de réduire la dépense publique, il nous semble indispensable de reconduire jusqu'au 31 décembre de cette année le dispositif « zéro charges » et les mesures de soutien du contrat d'apprentissage et du contrat de professionnalisation.

Il s'agit en effet de mesures simples qui concernent directement les plus petites entreprises et qui sont particulièrement efficaces pour soutenir la création d'emplois.

Dans le même objectif, il faut que Pôle Emploi renforce ses services en direction des entreprises notamment les plus petites.

Nous pouvons tous reconnaître que la qualité de service aux demandeurs d'emploi a pour

l'essentiel été préservée dans cette période d'accroissement du chômage.

Pour autant, force est de constater que le service aux entreprises ne s'est pas développé contrairement aux orientations mêmes fixées par la réforme.

Or, pour que les demandeurs d'emploi puissent le plus rapidement se réinsérer, il est indispensable de détecter les entreprises qui pourront les accueillir.

Je me dois par ailleurs de saluer une avancée majeure pour les petites entreprises que constitue la création de l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée.

Il s'agit d'une mesure structurelle, que nous appelions de nos vœux depuis longtemps, qui est de nature à stimuler l'entreprenariat et surtout à préserver l'emploi.

Je n'en dirais pas de même de l'auto entrepreneur qui est un vrai « miroir aux alouettes » sur lequel nous savons que le Gouvernement est aujourd'hui attentif et nous espérons qu'il prendra les mesures correctrices au regard du bilan actuellement en cours.

Par ailleurs, comme je viens de le dire, l'UPA soutient bien évidemment la politique de réduction des déficits publics.

Nous entendons pleinement assumer nos responsabilités au niveau des régimes sociaux. Nous sommes d'ailleurs en train de le faire dans le cadre de la réforme des retraites afin de pérenniser nos régimes par répartition fondés sur la solidarité entre les générations.

Pour autant, il faut impérativement veiller à ne pas porter atteinte au pouvoir d'achat des Français car ce sont nos clients, et comme le précise à juste titre l'excellent document préparatoire à cette réunion, c'est la consommation des ménages qui a soutenu notre économie.

Vous comprendrez que je ne peux pas terminer mon propos sans évoquer le projet de loi complétant les dispositions relatives à la démocratie sociale de la loi du 20 août 2008.

En effet, comme je l'ai dit en introduction, notre développement économique est largement conditionné à notre cohésion sociale.

C'est pourquoi nous avons besoin de développer un dialogue social fort et donc organisé pour toutes les entreprises et pour tous les salariés.

Nous savons, Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier Ministre, que vous y êtes attachés et que vous l'avez déjà prouvé.

Alors certes dans les très petites entreprises le dialogue entre l'employeur et ses salariés est direct.

Pas besoin d'institut de sondage pour le dire, tous les artisans, tous les chefs de très petites entreprises vous le diront.

Mais il ne s'agit pas d'un dialogue social organisé !

Et tous les artisans et chefs de petite entreprise vous diront aussi qu'ils sont bien seuls face à la justice prud'homale.

Alors pourquoi aujourd'hui certains s'acharnent, alors qu'ils ne sont pas concernés directement, et contrairement aux engagements qu'ils ont pris depuis plusieurs années, à vouloir empêcher qu'un dialogue social externe aux petites entreprises puisse s'organiser.

Non pas pour s'immiscer dans le fonctionnement de l'entreprise mais au contraire pour aider en

tant que de besoin.

Alors que la négociation paritaire et le dialogue social constituent des éléments essentiels de notre démocratie, de notre pacte social, prenons garde que des prises de position d'un autre temps n'aient pas pour effet de faire ressurgir des extrémistes.

Monsieur le Président de la République,  
Monsieur le Premier Ministre,  
Madame, Messieurs les Ministres,

Je vous remercie.